



COMMUNE DE MANSPACH

INFOS ACTU AVRIL 2019

Chères Manspachoises, chers Manspachois,

Suite à une réunion technique qui s'est tenue en Mairie le Lundi 25 Mars, avec le Maire, le Syndicat départemental d'électricité, Enedis, le département du Haut Rhin, l'Entreprise Réseaux Lumière d'Alsace et LMS Ingénierie maître d'oeuvre, il a été convenu que le chantier de la 3^e tranche d'enfouissement des réseaux secs de Manspach, commencera le **Lundi 1^{er} Avril**.

Ces travaux concernent:

La rue du Moulin dans son ensemble

La rue de la Chapelle dans son ensemble

La rue du Viaduc dans son ensemble avec la rue des tuilliers.

La rue de l'Eglise dans sa partie basse avec la rue du Krebsbach

La première semaine de travaux ne concernera pas de travaux sur voies départementales.

DE QUOI S'AGIT-IL ? : Face à l'émergence d'événements climatiques de plus en plus marqués, orages, tempêtes, canicules, la commune met en place la 3^e tranche d'un plan de sécurisation des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone, très haut débit), par enfouissement. Cette opération permet de faire disparaître tous les fils et poteaux, d'éviter les accidents liés aux chutes et aux tractions sur charpentes et tout ce qui peut résulter de l'arrachement ou de la section des câbles. Cela permet également une densification non contrariée des arborescences autour des maisons, de sorte à ce qu'en période de canicule quelques degrés puissent être évités par les secteurs ombragés, tout en gardant un degré d'humidité satisfaisant des sols garant d'une certaine fraîcheur estivale.

Pour l'électricité et le téléphone, le raccordement souterrain et les branchements aux réseaux domestiques sont totalement à la charge de la commune.

Pour le très haut débit, les travaux à la charge de la Région et de la Communauté de Communes se font en même temps, et la fibre est acheminée gratuitement jusqu'à un boîtier à l'intérieur de chaque maison. Dès lors, il appartiendra à chaque particulier qui le désire, de choisir un « Opérateur » qui lui proposera un abonnement de branchement correspondant à ses besoins et à ses envies de programmes.

Si le chantier se déroule normalement, les travaux s'achèveront en Octobre, avec le revêtement du trottoir de la rue du Viaduc. Il est demandé aux propriétaires de haies riveraines des trottoirs et zones de travaux de tailler leurs végétaux sur limites.

Parallèlement, les études de réalisation de la 4^e et dernière tranche pour la rue St Léger, rue des Vergers, rue des Jardins, et rue de la Forêt, sont en cours d'élaboration, en accord avec le Syndicat Départemental d'électricité, financeur à 40% pour une livraison de l'étude en 2020 conformément à la liste d'attente de ce même Syndicat Départemental d'Electricité.

Je vous demande à toutes et à tous de faire en sorte que les relations de chantier avec les installateurs, relèvent de la plus cordiale courtoisie. Les chantiers ne sont jamais simples... ne les compliquons pas!

ECOLE : Au sein du R.P.I Altenach Manspach, la chute brutale des effectifs scolarisables, entraînait pour la rentrée 2019 la fermeture d'une des deux classes de Manspach, et donc le maintien d'une seule classe avec 5 niveaux pédagogiques. Cette hypothèse n'étant pas pédagogiquement acceptable, nous nous sommes rapprochés des communes d'Altenach, St Ulrich, Mertzen, Fulleren et Strueth pour organiser ensemble, un nouveau regroupement pédagogique permettant à Altenach de conserver sa classe maternelle, et à Manspach de disposer de 2 classes à 2 niveaux. Ce nouveau schéma pédagogique a été entériné par l'inspection académique, suite aux nombreuses réunions organisées entre les municipalités, les enseignants, le Conseil Départemental, et les services de l'Etat. Maintenant que le nouveau cadre salvateur est arrêté, l'organisation interne sera définie par des réunions entre Maires, Parents, Enseignants, assistant (es) maternelles, associations d'animation scolaire, transporteurs, durant le printemps. Il appartient présentement aux communes d'assurer le montage administratif de cette nouvelle entité pédagogique, sachant que le transport des écoliers sera principalement pris en charge par la Région Grand Est. La présentation de ce nouveau schéma fut d'ailleurs exposée sommairement en images lors de la dernière présentation des vœux à la population de Manspach, le 12 Janvier 2019 à la salle des fêtes. Nul doute que la prochaine rentrée se passera dans de très bonnes conditions sous la Direction de M. Régis SCHIFFMACHER.

Eaux destinées à la consommation humaine : A la date du 25 Mars 2019, l'Agence Régionale de Santé, après prélèvements et analyses, informe que *l'Eau d'Alimentation distribuée par le SIAEP Altenach Manspach est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.*

La municipalité attire l'attention des consommateurs sur le fait qu'ils disposent à Manspach d'une eau de distribution d'excellente qualité dont le taux de nitrate est inférieur à 1 mg/litre, et exempte de pesticides. C'est mieux que certaines eaux en bouteilles vendues en grandes surfaces. Ce bien précieux mérite d'être estimé à sa juste valeur.

Le m³ d'excellente eau potable qui vous est distribué au robinet vous est facturé à moins de 2 €/m³, alors que le même volume en bouteilles vous est facturé au supermarché à plus de 200 €/m³. Il est vrai qu'à ce prix là vous disposez en prime de la fourniture de phtalates perturbateurs endocriniens. Le **plastique** le plus courant dans le monde pour les **bouteilles d'eau** est le type 1 (PET ou PETE) qui contient du polyéthylène téréphtalate, produit chimique susceptible de relâcher du trioxyde d'antimoine.

RECENSEMENT : Merci pour le bon accueil que vous avez réservé à notre agent recenseur Mme Mireille LINDER.

122 foyers ont répondu en version papier

107 foyers ont répondu en ligne par internet.

36 logements sont présentement vacants

1 résidence déclarée secondaire

4 logements non recensés

Pour les chiffres exacts de population, il faudra encore attendre les conclusions de l'INSEE.

CITOYENNETE : Avec le printemps et l'approche du prochain été, il est rappelé pour le respect, le confort et la qualité de vie de chacune et chacun d'entre nous **l'arrêté municipal 1-2012 portant règlementation municipale en matière de lutte contre le bruit.** Cet arrêté est consultable sur le site :

manspach.fr. (Vie municipale arrêtés municipaux.)

Les agents des Brigades vertes sont mandatés pour verbaliser.

Le Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent un printemps radieux et un agréable été....